

Réparation des carrosseries

RNCP4935 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAP — Certificat d'aptitude professionnelle
Code(s) NSF	254
Formacode(s)	23617
Code(s) ROME	I1606
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Réparation des carrosseries est un opérateur intervenant dans tout type d'entreprise de réparation des carrosseries des véhicules automobiles.

Son activité, au sein de l'équipe de réparation, consiste à :

- Accueillir et orienter le client ;
- Préparer son intervention sur le véhicule ;
- Déposer, reposer les éléments de carrosserie ;
- Réparer les éléments ;
- Contrôler les structures ;
- Réaliser la mise en peinture ;
- Préparer le véhicule à la livraison et rendre compte de l'intervention à la hiérarchie de l'entreprise.

Son action implique un comportement visant des objectifs de qualité :

- dans la relation avec la hiérarchie ;
- dans le travail d'équipe ;
- dans les relations avec les clients et partenaires, en interne comme en externe.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Réparation des carrosseries est un opérateur intervenant dans tout type d'entreprise de réparation des carrosseries des véhicules automobiles.

Son activité, au sein de l'équipe de réparation, consiste à :

- Accueillir et orienter le client ;
- Préparer son intervention sur le véhicule ;
- Déposer, reposer les éléments de carrosserie ;
- Réparer les éléments ;
- Contrôler les structures ;
- Réaliser la mise en peinture ;
- Préparer le véhicule à la livraison et rendre compte de l'intervention à la hiérarchie de l'entreprise.

Son action implique un comportement visant des objectifs de qualité :

- dans la relation avec la hiérarchie ;
- dans le travail d'équipe ;
- dans les relations avec les clients et partenaires, en interne comme en externe.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les ateliers de réparation des carrosseries indépendantes ; - Les ateliers de réparation des carrosseries des réseaux des constructeurs automobiles ;
- Les ateliers de réparation rapide des carrosseries ;
- Les ateliers de réparation des carrosseries intégrés dans les entreprises et les collectivités.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

carrossier-réparateur, carrossier-tôlier,

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 850 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (45 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 638
Jugés difficiles à recruter	78 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;

- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 631 €
Selon la branche	5 200 € – 6 374 €

Prise en charge	Branches concernées
5 631 €	Valeur par défaut · 204 branches
6 374 €	CPN de la branche des Services de l'Automobile, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 703 €	CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
6 300 €	CPNE des réseaux de transports publics urbains de voyageurs
5 803 €	CPNEFP de la métallurgie
5 511 €	CPNEFP Sports Loisirs
5 500 €	CPNEFP des commerces de gros
5 200 €	CPNE du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2023
Date de dernière délivrance possible	31/08/2023

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP535

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37601

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4935/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	33
Montant total engagé	141 111 €
Coût moyen par dossier	4 276 €
Durée moyenne	848 h
Période	07/2020 – 08/2023

France compétences	49 %
France Travail	44 %
Régions	5 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.